

LEBATISSEUR Décembre 2012 BULLETIN PUBLIÉ PAR LA CSN-CONSTRUCTION DEPUIS 1966



Construction : la dernière taverne Bienvenue aux dames?

DOSSIER À LIRE EN PAGE 10



CAMPAGNE D'AMNISTIE INTERNATIONALE

En finir avec la peine de mort

a peine de mort constitue une violation des articles 3 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par les pays membres des Nations unies le 10 décembre 1948. Amnistie internationale s'oppose à cette peine injuste, et ce, en toutes circonstances, et tient à sensibiliser le public en lançant sa campagne *La peine de mort, ça finit toujours mal*. Pourquoi ? Parce qu'elle est immorale, inefficace, irrémédiable, coûteuse et discriminatoire.

Le premier objectif de la campagne: sauver deux vies, celle de Fatima Hussein Badi au Yémen et celle d'Hamid Ghassemi-Shall en Iran. Tous deux risquent d'être exécutés à tout moment.

Le 13 juillet 2000, Fatima Hussein Badi et son frère Abdullah ont été arrêtés pour le meurtre du mari de Fatima. Il a été contraint sous la torture d'avouer ce crime. Ils ont été tous deux condamnés à mort. En 2005, un organe judiciaire a admis que Fatima n'avait pas pris part à l'homicide, mais sa condamnation a été maintenue.

Hamid Ghassemi-Shall, citoyen canadien, a été arrêté avec son frère Alborz alors qu'ils visitaient leur mère en Iran. À la suite d'un procès inéquitable, ils ont été condamnés à mort pour espionnage, avec pour seule preuve un échange de courriels. Alborz est décédé d'un cancer en prison en 2010. Hamid, quant à lui, risque toujours d'être exécuté.

Un autre objectif qu'Amnistie espère atteindre avec cette campagne est la déconstruction de cinq mythes populaires en ce qui concerne la peine de mort :

- elle rend la société plus sûre ;
- elle coûte moins cher à un État qu'une peine d'emprisonnement;
- elle permet aux victimes de faire leur deuil;
- elle est une stratégie efficace pour lutter contre le terrorisme ;
- elle est acceptable si une majorité de la population y est favorable.

Vous voulez venir en aide à Fatima Hussein Badi et à Hamid Ghassemi-Shall ou vous informer davantage sur tous ces mythes? Consultez le site Web de la campagne *La peine de mort, ça finit toujours mal*: amnistie.ca/peinedemort/. Vous y trouverez des actions faciles à faire pour dire: Non à la peine de mort! ■

La campagne Tous amis de Radio-Canada

epuis des années, le financement public de Radio-Canada en dollar constant est en diminution. C'est entre autres dû aux politiques du gouvernement Harper. Chaque année, son budget s'érode. Avec cette diminution, c'est la présence d'un acteur majeur pour le développement de la télévision, de la radio et des médias francophones qui peu à peu s'éteint.

Bien entendu, le Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC-CSN)



craint pour ses membres, ainsi que pour tous ceux qui travaillent dans près d'une centaine de stations de télévision et de radio dispersées aux quatre

coins du pays. Mais surtout, il faut craindre pour l'avenir de notre diffuseur public.

Bien que le financement de Radio-Canada se décide au Parlement, à Ottawa, la solution est aussi publique. Elle repose dans les mains des auditeurs, des internautes et des téléspectateurs.

C'est à donc à notre tour de prendre la parole dans nos communautés pour défendre l'avenir de Radio-Canada auprès des politiciens de tous les partis. C'est à la population de se mobiliser et de dire haut et fort aux politiciens qu'assez, c'est assez.

Nous vous invitons à vous joindre, dans chaque région, aux groupes Tous amis de Radio-Canada et à vous exprimer auprès de vos élus pour exiger un service public de qualité.

Diverses actions nationales seront organisées au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Vous êtes invités à v participer.

Défendons la pertinence et la qualité de Radio-Canada comme un service public essentiel à notre démocratie.

www.amisderadiocanada.com



Suivez-nous sur Facebook!
Cliquez J'AIME sur la page www.facebook.com/csnconstruction



Une croissance propice à améliorer nos conditions de travail

epuis plusieurs années, l'activité dans l'industrie de la construction est en continuelle croissance, battant des records d'heures travaillées, mais aussi de sommes d'argent investies (plusieurs dizaines de milliards de dollars!) dans les différents secteurs de l'industrie. Cela est sans compter les milliards de dollars générés par cette activité dans d'autres domaines de l'économie du Québec. Par exemple, pour chaque emploi créé dans la construction, sept autres le sont ailleurs.

Et pourtant, nous restons perplexes devant la stagnation des conditions de travail générales des ouvriers de la construction : sans sécurité d'emploi, sans ancienneté, discrimination des femmes, des Autochtones, des immigrants, le nombre d'accidents et de maladies professionnelles beaucoup trop élevé, voire même inacceptable!

Sur le plan syndical aussi, nous observons une tendance très marquée vers un type de syndicalisme qui est la négation même de la mission qui devrait être propre à toute organisation de travailleurs et de travailleuses : négation de la solidarité et encouragement de l'individualisme, exacerbation du corporatisme, « taxation » des ouvriers (exemple du pipeline Saint-Laurent et de celui sur la Côte-Nord) corruption et collusion de la part de certains syndicats avec les employeurs, pratique d'un syndicalisme d'affaires complètement déshumanisé et dénaturé.

Durant ce temps, le travail au noir ou clandestin ne cesse de s'accroître. Selon les statistiques prudentes et conservatrices de la CCQ, le travail au noir représente entre 10 et 15 % de l'activité totale de l'industrie. qui est estimée à 163 millions d'heures pour la seule année 2012. La récupération par l'État du Québec d'une partie seulement des revenus fiscaux dont il est privé par ce type de travail permettrait d'effacer le déficit annuel et de bonifier l'ensemble des programmes sociaux. Ce n'est pas la première fois que nous, à la CSN-Construction, soutenons cet argument. Mais la question se pose : qui souhaite vraiment changer les fondements de l'industrie de la construction afin de permettre l'épanouissement des travailleurs et des travailleuses qui y œuvrent et des citoyens? Les syndicats doivent s'impliquer dans cette bataille, dans cette lutte pour le changement. Sinon, de leur inaction, il en résulterait que les syndicats deviendraient un facteur d'oppression plutôt qu'un instrument de libération.

Négociations 2013-2017

Les modifications qui ont été introduites à la loi des relations de travail dans l'industrie de la construction permettent et favorisent la participation de toutes les organisations syndicales dans le processus de négociation. Le contexte actuel est très complexe malgré « l'abondance » de travail dans l'industrie.

Les travailleurs pourront tirer leur épingle du jeu lors des prochaines négociations des conventions collectives si, et seulement si, des organisations syndicales telles la FTQ— Construction et la CPMCQ (l'International) se montrent de bonne foi en permettant la formation de la nouvelle Alliance syndicale, à l'image des deux dernières négociations.

La CSN-Construction ainsi que la CSD Construction et le SQC ont établi un protocole de fonctionnement. En revanche, si la FTQ-Construction et l'Inter continuent d'obstruer le chemin d'une entente à cinq, les travailleurs seront lourdement affectés puisque les patrons, encore une fois, pourront profiter des faiblesses du système de négociations et de la désunion syndicale.

L'année 2013

En 2013, une forte dose de nos énergies sera consacrée à optimiser nos ressources de façon à assumer nos responsabilités. Les négociations ; l'application du nouveau règlement de référence de la main-d'œuvre ; la place des femmes, celle des Autochtones et des immigrants dans l'industrie, ce ne sont que quelques-uns des dossiers sur lesquels nous travaillerons.

Au cours de la prochaine année, nous devrons aussi réagir à l'annonce du gouvernement qui envisage la possibilité de suspendre les travaux d'infrastructures prévus depuis longtemps.

La prochaine année sera, une fois de plus, chargée. Profitons du temps des Fêtes pour recharger nos batteries. Au nom de l'équipe de la CSN-Construction, je vous souhaite une bonne année 2013! ■





Quels emplois au Nord?

Désormais, on l'appelle «Le Nord pour tous». Le Plan Nord prend un nouveau nom sous le gouvernement Marois, mais la volonté de développer cette immense région, elle, ne change pas. Bonne nouvelle, selon la Commission de la construction du Québec le boom dans l'industrie se poursuivra. Réalité ou faux espoirs?

Par Ariane Jacob

e Nord dont il est question, c'est la zone au-dessus du 49° parallèle – tracez une ligne horizontale un peu au nord du lac Saint-Jean. Un vaste territoire qui englobe les régions du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord ainsi qu'une partie du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Malgré la récente mise à pied de 400 travailleurs de la construction à la mine Cliffs, au lac Bloom, sur la Côte-Nord, la Commission de la construction du Québec

(CCQ) prévoit que le nombre d'emplois dans les chantiers du Nord augmentera tout de même de 40 % d'ici 2015. Plus de 10 000 salarié-es de l'industrie seraient ainsi recrutés pour travailler dans ces régions au cours des trois prochaines années, y faisant passer la main-d'œuvre active de 23 000 à 33 000 personnes.

« Les mises à pied à la mine Cliffs reflètent peut-être un ralentissement dans la construction pour 2013, mais il n'y a pas de raison de changer nos prévisions à l'horizon de 2015 », indique Louis Delagrave, directeur de la recherche et de la documentation à la CCQ.

Il fait valoir que le développement global du Nord n'est pas remis en question même si certains projets sont reportés, comme celui de la minière Cliffs Natural Resources inc. qui suspend son expansion jusqu'en 2014, étant donné la baisse des prix du fer sur le marché mondial.



Pour M. Delagrave, la hausse prévue du travail dans la construction est substantielle. « Malgré ce qu'on en pense, la multiplication des emplois liés au développement nordique se situe plus dans la construction que dans le secteur minier, soutient-il. Le comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie minière a évalué à seulement 600 le nombre de postes créés d'ici 2015. »

Prudence...

Pour le président de la CSN—Construction Aldo Miguel Paolinelli, ces prévisions sont à prendre avec un grain de sel. « Depuis le début du Plan Nord, nous avons été prudents en ce qui concerne les promesses d'emplois parce que ça repose surtout sur des projets qui dépendent du prix du minerai sur le marché mondial », explique-t-il.

Comme on l'a vu à la mine du lac Bloom en novembre ou dans les années 1980 à Schefferville, Gagnon et Murdochville, une société minière peut cesser ou diminuer de façon draconnienne ses activités du jour au lendemain. Quand la valeur des matières minérales baisse sur le plan international, l'extraction devient peu ou pas rentable pour la corporation. C'est alors que les mises à pied surgissent.

«La CCQ fait régulièrement des prévisions qui s'avèrent justes, précise Aldo Miguel Paolinelli. Mais cette fois, elles s'appliquent à une industrie très volatile. L'arrêt du projet d'expansion au lac Bloom révèle selon nous les faiblesses du plan de développement nordique. »

Le président de la CSN-Construction rappelle que le Plan Nord de Jean Charest ne répondait pas à un projet de développement social et économique du Québec. Il est plutôt né du désir des corporations de profiter du besoin en matières premières sur le plan mondial, et il ne prévoit pas de deuxième ou de troisième transformation. Même si le gouvernement Marois semble vouloir favoriser davantage la transformation sur place, les grandes orientations du « Nord pour tous » demeurent pour l'instant les mêmes.

Quant à la révision annoncée des redevances minières, aussi souhaitable soit-elle, on peut se demander si elle ralentira les ardeurs des industries touchées et entraînera d'autres suspensions de projets.

Les annonces du Plan Nord faites par le gouvernement Charest ont marqué l'imaginaire

La discrimination syndicale

Le cadre législatif de la loi 33 offrira plus de transparence dans le processus de recrutement de la main-d'œuvre. « C'est un geste de plus, mais l'industrie doit aussi changer ses méthodes pour que les cas de discrimination deviennent des cas isolés et ne se reproduisent pas dans le développement du Nord », dit M° Audrey Murray, vice-présidente à la CCQ.



des Québécois. «Le gouvernement précédent a donné l'impression que ça allait apporter des emplois d'une façon un peu miraculeuse, analyse Aldo Miguel Paolinelli. Cependant, ces annonces étaient destinées à séduire l'électorat, peu importe que des gens en paient les conséquences plus tard, quand on sabrera leur emploi brutalement ou quand la minière quittera en laissant derrière elle une région déprimée et polluée... »

Coup de frein

Dans le cadre du Plan Nord, l'équipe libérale avait promis de financer des routes et des ports en eaux profondes, entre autres, afin d'attirer les investisseurs. Cet automne, le gouvernement péquiste a décidé de geler ou de baisser ses dépenses en infrastructures pour stopper la croissance de la dette du Québec et revoir la gestion des projets.

Quel impact sur les emplois au Nord dans la construction? La CCQ avait déjà envisagé une diminution de la demande dans le génie civil puisque le secteur atteignait son sommet en 2012, signale Louis Delagrave. Ainsi, il se produirait un léger ralentissement de plus, mais rien de préoccupant.

Le président de la CSN-Construction préfère toutefois rester prudent. « On s'at-

tend à une diminution du nombre d'heures travaillées ; espérons que ça ne se fera pas trop sentir! »

Des protestations

Certains dénoncent le manque de planification détaillée et l'improvisation qui prévalait dans le Plan Nord conçu par Jean Charest. « Le Nord pour tous » du gouvernement Marois demeure en cours d'élaboration; est-ce qu'il en sera de même? Beaucoup d'observateurs craignent que les Québécois investissent

trop aux seuls profits des entreprises, qui repartiront une fois l'argent empoché.

Le Conseil du statut de la femme a quant à lui décrié récemment le manque de place accordée aux femmes et le risque que la prostitution, les agressions sexuelles et le décrochage scolaire augmentent dans les communautés touchées.

Du point de vue environnemental, on rappelle que la restauration des anciennes mines demeure un défi. Les installations de rétentions, comme les digues, durent

Et les travailleurs étrangers?

Doit-on craindre l'arrivée massive de travailleurs internationaux?

Louis Delagrave, directeur de la recherche et de la documentation à la CCQ, rappelle qu'il n'est pas si facile de faire venir ici de la maind'œuvre étrangère. L'employeur doit entre autres démontrer qu'il n'a pu recruter de travailleurs canadiens. La CSN-Construction demeurera vigilante pour s'assurer que la loi R-20 soit respectée et que les emplois du secteur de l'industrie de la construction soient occupés par les travailleuses et les travailleurs qualifiés d'ici qui détiennent des certificats de compétence. La fédération s'assurera aussi que les dispositions des conventions collectives, notamment au regard de l'emploi régional, soient aussi respectées.

seulement un certain temps. Après ce délai, les communautés restent seules face au problème. On évalue que le nettoyage des sites miniers déjà abandonnés coûterait 1,25 milliard aux contribuables québécois.

On redoute aussi les coupes dans les dernières forêts boréales intactes au Québec, où les arbres y prennent de 120 à 200 ans pour pousser et où les redevances exigées seraient faibles en raison de l'éloignement.

Finalement, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) espère que le gouvernement Marois ne fera pas la sourde oreille à leurs revendications territoriales, comme c'était le cas avec le dernier gouvernement, explique Ghislain Picard, chef de l'APNQL. Il demande que les droits de tous les Autochtones soient reconnus également, que leur territoire soit protégé ou non par une convention.

Le plan de match du gouvernement Marois

Peu de détails sont connus sur le « Nord pour tous » du gouvernement Marois. On sait cependant que les redevances minières seront modifiées d'ici quelques mois, après des consultations auprès de l'industrie.

Le gouvernement péquiste a aussi décidé de diminuer l'argent public investi dans les infrastructures du Nord qui répondent essentiellement aux besoins des sociétés privées. Il a notamment renégocié favorablement son entente avec la minière Stornoway Diamonds pour le prolongement de la route 167 vers les monts Otish.

Dans son budget, le gouvernement a également annoncé des mesures incitatives pour que les entreprises transforment le minerai au Québec. Un congé fiscal de 10 ans s'appliquera aux sociétés proposant un projet de transformation des métaux de plus de 300 millions de dollars. Tous les projets de transformation minérale pourront profiter d'un crédit d'impôt à l'investissement iusqu'en 2017.

Les services de la CSN-Construction

La CSN-Construction enverra à ceux qui le désirent, par courriel ou en se présentant au bureau du syndicat de leur région, une liste des projets, des entrepreneurs, des types de chantiers et d'emplois offerts.

Les intéressés doivent préparer leur CV et l'envoyer au syndicat, en indiquant qu'ils souhaitent aller travailler au Nord.

Les entrepreneurs demandent en général des employés avec de l'expérience, étant donné le travail soutenu qu'ils doivent fournir.

Les travailleuses et les travailleurs intéressés doivent communiquer avec leurs représentants syndicaux ou se présenter à leur bureau régional de la CSN-Construction. Ci-dessous, le chantier d'Hydro-Québec sur la Romaine. Page de gauche, foreurs-boutefeu à l'œuvre à la mine Cliffs du lac Bloom.





Les plus en demande

La demande sera plus forte dans le Nord, à cause du bas taux de chômage régional pour ces métiers:

- Ferrailleur
- Monteur d'acier de structure
 Grutier
 - Serrurier de bâtiment

Source: Commission de la construction du Québec, 2012

UN EMPLOI DANS LE NORD

Qui serait sollicité?

Tous les métiers et occupations de la construction ne seront pas touchés également par le développement nordique. Par exemple, les plâtriers, carreleurs, vitriers, poseurs de systèmes intérieurs ou de revêtements souples et les mécaniciens d'ascenseur seront peu en demande, puisque les projets du Nord se réaliseront principalement dans le secteur industriel et celui du génie civil et voirie.

La CCQ anticipe une augmentation du volume d'emploi surtout pour une vingtaine d'autres métiers et occupations (voir encadré). La hausse prévue s'avère d'au moins 30 % et varie en fonction du chômage régional.

Les ferrailleurs, les monteurs d'acier de structure, les grutiers et les serruriers de bâtiment seront quant à eux les plus sollicités, étant donné que leur taux de chômage respectif se révèle déjà bas dans les régions concernées. (Voir encadré Les plus en demande)

On peut s'attendre à ce que les travailleuses et les travailleurs les plus expérimentés soient parmi les premiers à être embauchés. Les dispositions des lois et règlements sur la main-d'œuvre en construction, qui obligent les employeurs à respecter les ratios apprentis/compagnon, s'appliqueront.

Pénurie?

Est-ce qu'il manquera de travailleurs locaux? « Il est difficile de croire que les régions pourront fournir à toute la demande, répond Louis Delagrave. On doit s'organiser rapidement pour stimuler la formation. » D'ailleurs, le système *Fly In Fly Out* approvisionne déjà la Côte-Nord en ouvriers des régions plus au sud.

En 2011, environ 70 % des 23 000 salariés des chantiers nordiques étaient des résidents permanents des régions

concernées. Et 30 % provenaient des autres régions du Québec.

Selon la CCQ, il sera nécessaire de recruter des travailleurs « non traditionnels » comme les femmes, les Autochtones ou les immigrants. « Avec le vieillissement de la population, il sera difficile de renouveler la main-d'œuvre dans les bassins traditionnels à partir de 2014 », explique M° Audrey Murray, vice-présidente au service à la clientèle et au développement à la CCQ.

Pour les autres métiers et occupations...

Le volume de travail y augmentera de plus de 30 % dans les régions du Nord

- Chaudronnier
- Monteur d'acier de structure
- Serrurier de bâtiment
- Ferrailleur
- Soudeur
- Grutier
- Calorifugeur
- Mécanicien de chantier
- Charpentier-menuisier
- Manœuvre spécialisé, dont arpenteur, foreur-boutefeu et monteur de lignes
- Tuyauteur
- Électricien

- Cimentier-applicateur
- Opérateur de pelles
- Opérateur d'équipement lourd
- Ferblantier
- Mécanicien de machines lourdes
- Mécanicien en protection-incendie
- Couvreur
- Briqueteur-maçon
- Frigoriste

Source: Commission de la construction du Québec, 2012

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CSN, JACQUES LÉTOURNEAU

Placement syndical Le statu quo est impensable!

Du haut de ses 6,5 pieds, avec ses mains larges comme ça, Jacques Létourneau aurait pu souvent être tenté d'en imposer, mais dans la vraie vie, il a plutôt simplement tendu cette main et s'il s'est imposé, c'est en mettant ses talents au service des causes qu'il a cru justes.

Par Roger Deslauriers

eux qui le côtoient au quotidien disent qu'il est curieux de tout. De ce qui s'écrit ou se débat concernant le monde du travail. Des difficultés que les syndicats rencontrent et des solutions qu'ils trouvent. Des idées que les plus jeunes mettent sur la table et qui nous remettent en question. Mais il aime mettre les théories à l'épreuve de la réalité et n'épouse pas naïvement toute nouvelle proposition.

D'aucuns le qualifient d'intellectuel. Pas lui. « Je suis plutôt un gars d'action, mais j'ai toujours cru que la volonté d'agir oblige à la réflexion, à l'analyse. On ne peut pas laisser des gens qu'on aime, plonger tête première dans une piscine sans s'être assuré de la profondeur de l'eau. » Venant d'un père de trois enfants, c'est le genre de métaphore et de précaution qui n'étonne pas.

À 49 ans, Jacques Létourneau possède un bagage d'expérience et un engagement qui le préparait certainement à occuper ses nouvelles fonctions. Dès le cégep, il milite dans le mouvement étudiant et deviendra secrétaire général de la plus importante association étudiante nationale du Québec. Encore étudiant, il obtient un poste de préposé aux bénéficiaires à temps partiel à l'hôpital Charles-LeMoyne de Longueuil, dont le syndicat CSN subit les assauts d'une organisation rivale. Il choisit son camp et avec une équipe, formée en bonne partie de jeunes militants, il participe à contrer le maraudage. Par la suite, c'est comme secrétaire général du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), puis à titre d'adjoint au comité exécutif de la CSN et, enfin, comme vice-président responsable des négociations qu'il a servi les syndicats et les membres de la centrale. Il est devenu le 15e président de la CSN le 30 octobre dernier.



Construction: un terrain connu

L'industrie de la construction ne lui est pas étrangère. En octobre 2011, il représentait la CSN devant la Commission parlementaire qui étudiait le projet de loi n° 33, abolissant notamment le placement syndical. Il y déclarait, en compagnie du président de la CSN-Construction: « Nous participerons aux travaux du comité de transition qui définira de nouvelles règles régissant la référence de la main-d'œuvre dans l'industrie. Notre objectif sera d'assurer un fonctionnement efficace du nouveau système tout en défendant les droits des salariés, la justice et l'équité. »

Aujourd'hui, il persiste. « La CSN a, depuis plus de 40 ans et avec constance, privilégié l'abolition du placement syndical. Ce n'est pas une position que nous avons improvisée. bien au contraire. Nous croyons toujours que c'est la solution qui servirait le mieux l'ensemble des travailleurs, à condition, bien sûr qu'un mécanisme efficace de référence soit mis en place. L'enjeu, pour nous, est d'arriver à rétablir une véritable liberté syndicale sur les chantiers et à mettre fin à la discrimination basée sur l'allégeance syndicale. Le nouveau règlement promis

par la ministre n'aura de valeur que s'il permet d'atteindre cet objectif. Le mouvement syndical, ce n'est pas un bureau de ressources humaines ou une agence de placement de la main-d'œuvre. Sa préoccupation essentielle devrait être de défendre les travailleurs et toutes leurs conditions de travail, pas d'interdire l'accès aux chantiers à certains d'entre eux. La situation actuelle est malsaine et le statu quo impensable », insiste Jacques Létourneau.



CONSTRUCTION: LA DERNIÈRE TAVERNE

BIENVENUE AUX DAMES?

Les ouvrières de la construction se sont retrouvées au cœur de l'actualité récente. C'est le résultat du premier Forum des femmes de la CSN-Construction et de la sortie de deux rapports qui ont mis en lumière leurs conditions de travail difficiles dans l'industrie. Premier pas vers un changement de mentalité.

Par Ariane Jacob • Photos: Normand Blouin

e but n'est pas de se plaindre, mais il faut d'abord dénoncer ce qui ne va pas pour ensuite faire de la sensibilisation et changer les choses », fait valoir, micro à la main, Karyne Prégent, charpentière-menuisière et responsable de la condition féminine au Syndicat de la construction de Montréal (CSN).

En ce samedi matin de septembre, une cinquantaine de femmes l'écoutent expliquer le pourquoi et le comment de ce forum historique, qui débute dans la banale salle de conférence d'un hôtel de Drummondville. Chacune des travailleuses a répondu à l'appel personnalisé de Karyne. Et elles sont venues d'aussi loin que des Îles-dela-Madeleine ou de l'Abitibi-Témiscamingue pour s'informer sur leurs droits, témoigner de leur réalité sur les chantiers et, surtout,

Cette assemblée de femmes âgées de 20 à 60 ans dégage une touchante force de caractère. Tout au long du forum, leurs interventions sont justes et éloquentes. Si le contexte de travail est plus hostile pour certaines, elles ont toutes dû faire preuve de détermination et d'habileté pour persévérer dans cette industrie où elles représentent moins de 1.3 % de la main-d'œuvre.

« Je suis admiratif et très touché par ce que j'ai entendu aujourd'hui, confie le président de la CSN-Construction, Aldo Miguel Paolinelli. Il y a beaucoup à faire pour stopper la discrimination et le harcèlement contre les femmes dans la construction. Chose certaine, le forum est un succès. »

En effet. L'événement a permis de créer un réseau de femmes qui comptent aider et mobiliser leurs collègues. Six syndicats







régionaux de la CSN-Construction comptent désormais une représentante à la condition féminine. (Voir encadré)

Des résultats concrets

Les participantes ont réclamé des moyens tangibles qui favorisent l'embauche des femmes – seulement 7 % des employeurs en engagent! – et leur permettent de conserver leur emploi, de concilier famille et travail, d'avoir de meilleurs congés de maternité, une flexibilité dans les horaires, des règles améliorées en santé et en sécurité, des toilettes réservées et des clauses d'ancienneté, entre autres.

Ces revendications figureront en tête de liste des revendications proposées par la CSN-Construction en vue des prochaines négociations. Avec M^{me} Agnès Maltais comme ministre du Travail et responsable de la Condition féminine, le contexte gouvernemental

Salaire égal?

Seulement 19 % des travailleuses des métiers accèdent au statut de compagnon. Les autres demeurent au niveau d'apprenti, ce qui maintien leur salaire bas.

Un apprenti gagne 60 % de la rémunération d'un compagnon.

Source: Rapport du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

s'avère favorable pour faire valoir les droits des femmes dans la construction.

Sur le terrain, il importe que les ouvrières puissent communiquer de façon soutenue. Un site Web pour leur fournir de l'information et permettre d'échanger en groupe privé sera créé d'ici peu par la CSN—Construction. Il s'ajoutera à la page Facebook déjà existante (http://www.facebook.com/femmesnontraditionnelles).

En avant pour un monde meilleur

Ce premier rassemblement aura permis de créer des liens entre celles qui ne se croisent jamais sur les chantiers. À Drummondville, les discussions étaient animées et les rires fusaient aux repas. Qu'on se le dise, les femmes travaillant dans la construction ont de l'humour et de l'énergie à revendre!

On imagine ce que cette bande pourrait défricher d'ici 10 ans. L'équité entre les sexes a fait des pas de géant au cours des dernières décennies, mais il reste encore beaucoup à faire — comme le confirment la publication récente du rapport du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et le bilan du Programme d'accès à l'égalité de la Commission de la construction du Québec. (Voir autres textes)

La construction, c'est la « dernière taverne », déclarait Karyne Prégent à une journaliste de Radio-Canada, venue couvrir le forum. En espérant que bientôt, il sera implicitement inscrit à l'entrée de chaque chantier: « Bienvenue aux dames ».

CCQ: relance du programme d'accès à l'égalité des femmes

La Commission de la construction du Québec mène une série de consultations pour rafraîchir son Programme d'accès à l'égalité des femmes (PAEF).

Plus de 60 % d'entre elles abandonnent leur métier après seulement cinq ans. «Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à quitter l'industrie après y avoir travaillé, et 52 % de celles qui l'ont fait, ont subi des situations de discrimination. Il faut que ça change! » souligne la présidente-directrice générale de la CCQ, Diane Lemieux.

Instauré il y a 16 ans, le PAEF devait porter à 2% la représentation des femmes sur les chantiers du Québec en 2006. Cependant, en 2011, elles ne comptaient que pour 1,3% de la main-d'œuvre. C'est le pire taux au Canada, où la moyenne est de 3%. À titre de comparaison, les travailleuses constituent près de 6% des personnes employées en Alberta.

Pour la CCQ, l'intégration des femmes est un enjeu structurel, tout comme celle des Autochtones et des immigrants. La construction connaît présentement un boom et, d'ici deux ans, le bassin traditionnel des « hommes blancs » ne suffira pas pour combler la demande en salarié-es. Les femmes sont de toute façon appelées à être de plus en plus nombreuses sur les chantiers.

Dans son bilan, la CCQ a constaté que les mesures sur le plan de la formation et de la sensibilisation ont réussi à attirer davantage les filles dans la construction. Il faut maintenant les garder en emploi. Le nouveau programme sera déposé au printemps devant le conseil d'administration de l'organisme.

La CCQ lancera d'ici la fin de l'année un service d'accompagnement pour les femmes qui font face à de la discrimination ou à du harcèlement. Si la Commission ne peut les aider directement, elle les dirigera vers les ressources appropriées.



Isabelle Leclerc

« Me faire embaucher n'est pas toujours facile. Avec mes 5'3" et mes 115 lb. les entrepreneurs ont peur que je ne fasse pas le travail! J'ai reçu toutes sortes de réponses désagréables. Mais une fois engagée, les patrons me gardent et l'atmosphère est bonne avec le reste de l'équipe. J'ai choisi la CSN-Construction parce qu'à l'école, son représentant est le seul à avoir parlé des conditions des femmes sur les chantiers.»



France Girard

« J'étais grutière il y a trente ans et maintenant je suis copropriétaire d'une compagnie d'arpentage. J'embauche des femmes, mais je vois qu'elles se découragent et quittent leur emploi à cause du harcèlement. Il y a des entrepreneurs qui me demandent de ne pas leur envoyer une fille. La construction est un milieu dur... »



Christine Cousineau

« Je n'ai iamais croisé d'autres filles au chantier, j'ai toujours été la seule "de ma gang". Mais je n'ai jamais eu de problème avec les hommes. Pour les gars que je côtoie, tant que tout le monde fait son boulot, ça va. On fait tous sa place comme ça. Cependant, je suis consciente que c'est l'enfer pour d'autres filles. J'espère que ça va changer. »



Caroline Boivin

« Sur les chantiers, il faut de l'aide pour protéger les femmes contre les entrepreneurs, mais aussi contre les contremaîtres... Si un contremaître décide que tu pars, peu importe ton talent et ton application, tu pars. »



Karyne Prégent

« La meilleure façon d'aider les femmes dans la construction? L'employeur doit avertir ses travailleurs dès le départ qu'il ne tolérera pas de harcèlement dans son équipe. Ce n'est pas compliqué à faire et ça donne de très bons résultats. »

Des résultats inquiétants

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) a rendu public en octobre dernier son rapport de recherche intitulé Quand la détermination ne suffit pas: la situation des travailleuses de la construction au Québec.



L'organisme a fait enquête pendant trois ans et a notamment recueilli le témoignage de 35 femmes de métiers, occupations, régions et syndicats différents.

Une minorité de salariées rencontrées (seulement 9 sur 35) disent avoir vécu de «bonnes expériences» professionnelles. Et une majorité des femmes interviewées ont vécu des cas de discrimination ou des situations de harcèlement psychologique ou sexuel.

« C'est important de dire qu'il y a de bons syndicats, de bons patrons et de bons collègues, mais c'est rare », précise Jennifer Beeman, rédactrice du rapport déposé par le CIAFT.

L'organisme estime que le gouvernement, la CCQ, les employeurs et les syndicats doivent prendre leurs responsabilités et accepter de mettre en place des mesures contraignantes. Le CIAFT demande:

- un programme obligatoire de sensibilisation et de prévention du harcèlement pour les travailleuses et les travailleurs, leurs syndicats et leurs employeurs ainsi qu'une structure de soutien indépendant en cas de harcèlement;
- l'obligation d'embaucher un minimum de 4 % de travailleuses dans les projets de construction publics et d'appliquer des pénalités lorsque ce quota n'est pas atteint;
- une structure permanente de formation, de placement et de suivi destinée aux femmes.

Régions comptant une représentante en condition féminine à la CSN—Construction

Saguenay-Lac-Saint-Jean, Laurentides, Lanaudière, Montréal, Estrie, Québec-Chaudières-Appalaches

NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Hausses salariales: perdrons-nous encore en 2013?

En 2010, les travailleuses et les travailleurs de la construction ont perdu environ 60 millions de dollars parce que les patrons ont retardé indûment la négociation, sachant qu'ils n'avaient pas à verser rétroactivement les hausses salariales au 1^{er} mai. Qu'en sera-t-il en 2013?

Par Louis-Serge Houle, coordonnateur de la CSN-Construction



I faut malheureusement s'attendre à des pertes semblables et peut-être davantage, car le processus de négociation avec les associations patronales est bien loin de s'amorcer. En effet, avant même de s'asseoir à la même table qu'elles, les cinq organisations syndicales de l'industrie de la construction doivent déterminer de quelle façon elles mèneront ensemble ces négociations et s'entendre sur le contenu des projets de conventions collectives. Ces discussions traînent en longueur en raison du refus de la FTQ—Construction et de l'International de reconnaître le projet de loi n° 33.

Comme cette loi le prévoit maintenant, les conditions de travail ne seront plus déterminées par un ou des syndicats qui représentent plus de la moitié des travailleuses et des travailleurs. La CSN—Construction revendique depuis longtemps que tous les syndicats puissent participer activement à la négociation collective, puisque les conventions collectives s'appliquent à tout le monde, sans égard à leur affiliation syndicale. Il est fini le temps où la négociation se terminait

lorsque les locaux de métiers qui détiennent le monopole de représentation obtenaient des gains significatifs en laissant des miettes aux autres (occupations et métiers généraux).

Un protocole de fonctionnement

Dorénavant, toutes les organisations syndicales négocieront ensemble les conditions de travail qui apparaîtront dans les quatre conventions collectives de notre secteur. Pour ce faire, elles doivent déterminer des règles de fonctionnement entre elles : qui est porte-parole aux tables de négociation, comment éviter les litiges, comment les régler, etc. Lors de la dernière période de négociation, les cinq organisations syndicales, FTQ, CSD, Inter, SQC et CSN, ont convenu d'un tel protocole. En 2007, l'Inter, la CSD et la CSN s'étaient aussi entendus.

La nouvelle loi prévoit que si les syndicats ne réussissent pas à établir ce protocole, la ministre du Travail nommera un arbitre qui l'imposera alors. Nous en sommes là, puisque la FTQ et l'International ont refusé de reconduire le protocole de 2010, qu'ils avaient alors pourtant accepté de plein gré.

Devant l'arbitre Alain Corriveau, les rencontres se succèdent sans succès depuis le 11 juillet. D'autres séances sont prévues jusqu'à la fin de décembre. La FTQ-Construction et l'International souhaitent entre autres mettre fin à la négociation traditionnelle qui se déroulait aux quatre tables de négociation (Résidentiel, Institutionnel/Commercial, Industriel, Génie civil/ Voirie) pour négocier aux tables de métiers seulement. Une telle façon de faire créerait des disparités importantes dans les conditions de travail d'un même secteur. Ils refusent aussi d'accorder une place équitable à la CSD, au SQC et à la CSN. Ces derniers ont refusé ce processus qui diviserait les travailleurs entre eux et ferait bien l'affaire des patrons. La négociation doit se dérouler aux quatre tables sectorielles.

Cet entêtement de la FTQ—Construction et de l'International retarde la signature du protocole de fonctionnement qui doit unir les syndicats et favorise les entrepreneurs. La conséquence se fera lourdement ressentir à mesure qu'on approchera de l'échéance des conventions collectives, le 30 avril, puisque si aucune entente n'intervient, aucune hausse salariale ne sera versée aux travailleurs. Des sommes considérables resteraient alors dans les poches des entrepreneurs.

La solidarité entre les cinq organisations syndicales de l'industrie de la construction doit l'emporter sur les intérêts corporatistes et mesquins qui semblent dominer chez certain syndicats... Il en va de l'intérêt de tous les travailleurs et des travailleuses de notre secteur.

Au moment d'aller sous presse, aucun protocole n'était encore intervenu entre les organisations syndicales. ■

PERSPECTIVES 2013

L'industrie poursuit son élan

La Commission de la construction du Québec a dévoilé en octobre ses prévisions pour l'industrie au cours de la prochaine année. Globalement, l'industrie poursuit sa croissance, mais les perspectives varient grandement d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre.

Par Jean-Pierre Larche

es plus récents chiffres montrent bien la justesse de certaines revendications portées par la CSN-Construction, notamment en ce qui a trait à la nécessité d'une meilleure planification des travaux et à un partage plus équitable des heures travaillées.

Le secteur industriel tire l'industrie

Force est de constater que le secteur industriel est celui qui se porte le mieux cette année. En 2012, on y a enregistré une hausse de plus de 42,5 % des heures travaillées. De nombreux projets en cours ou déjà annoncés pour les prochaines années promettent la poursuite d'une croissance fougueuse. En 2013, des chantiers majeurs devraient débuter, principalement sur la Côte-Nord, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord du Québec. Ces régions sont d'ailleurs celles où la croissance a été la plus forte au cours de l'année dernière, tous secteurs confondus.

Il faut néanmoins s'attendre à un important ralentissement dans le secteur résidentiel. On y a constaté une réduction de 3,2 % des heures travaillées l'an passé. Cette baisse devrait se poursuivre. En 2011, ce secteur a atteint un sommet, avec plus de 33 millions d'heures travaillées. La CCQ estime que ce nombre continuera de diminuer jusqu'à environ 27 millions d'heures, en 2015.

Le secteur du génie civil et de la voirie se maintient principalement grâce à une augmentation prévisible des travaux prévus aux centrales et aux lignes électriques, alors que les travaux de pipeline, de routes et d'autres infrastructures sont en baisse. Pour ce qui est du secteur institutionnel et commercial, il devrait connaître une légère croissance l'an prochain, soutenue par les



travaux en cours aux grands centres hospitaliers de Montréal.

Sur le plan territorial, une chute des activités est à prévoir dans les régions de la Baie-James, du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie et de l'Estrie.

Revendications

De ce portrait, nous pouvons cerner quelques enjeux majeurs auxquels nous devrons nous attaquer.

D'abord, il est clair qu'il faudra défendre plus que jamais l'emploi régional. Alors qu'on s'attend à une hausse de plus de 50 % des heures travaillées sur la Côte-Nord, il serait inacceptable que des travailleuses et des travailleurs qualifiés de cette région demeurent au chômage, alors que des ouvriers de tout le Québec affluent dans la région.

Ensuite, on appréhende bien le choc qui se dessine, alors que l'industrie commence à ralentir et qu'on voit même certains secteurs en recul. Nous avons assisté ces dernières années à une explosion de projets, promus tant par le secteur privé que par le secteur public. Cela s'est traduit par une forte croissance dans l'industrie, qui a ouvert grandes ses portes à une relève en forte demande. Maintenant qu'un déclin approche, ce sont des travailleuses et des travailleurs qui subiront les contrecoups de ce cycle « surchauffe—ralentissement ». Il y a lieu de se demander si les travaux ne peuvent pas être mieux planifiés.

Enfin, nous n'avons pas tous profité de cette explosion des heures travaillées. Si au global, elles bondissent, il demeure que la moyenne par individu ne dépasse pas 1000 heures par année. C'est dire que nous sommes nombreux dans l'industrie à avoir de la difficulté à en retirer un revenu stable et satisfaisant pour faire vivre nos familles correctement. Il n'est pas acceptable qu'une telle période de croissance comme celle que nous venons de traverser n'ait pas entraîné plus d'amélioration pour nous, les 150 000 travailleuses et travailleurs de l'industrie.

Corruption, collusion, COMMISSION

Par Aldo Miguel Paolinelli, président de la CSN-Construction



a CSN et la CSN—Construction étaient parmi les premiers, en 2009, à demander la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur la collusion, l'octroi des contrats publics et le financement des partis politiques. Malgré toute la résistance obstinée de l'ancien gouvernement libéral, et de certaines organisations syndicales, il a dû finalement en instituer une deux ans plus tard.

Même si la commission Charbonneau n'est qu'au début de ses travaux (qui dureront vraisemblablement plus ou moins un an), nous sommes déjà indignés par l'ampleur de la corruption et les différentes relations d'intérêt qui se sont tissées au fil du temps entre les divers acteurs. On commence à pouvoir mettre des noms sur ces entrepreneurs, ces ingénieurs-fonctionnaires, ces firmes de génie-conseil, ces politiciens, ces maires.

Ce portrait est évidemment entouré de l'aura de la mafia, du crime organisé qui a joué (et sans doute continue de jouer) un rôle charnière en articulant un ensemble de relations et, parfois, en « convainquant » avec ses propres méthodes ceux qui refusent de « collaborer ».

Même si nous sommes devant un système classique de corruption et même si nous avions la profonde conviction depuis fort longtemps qu'un tel système existait, l'indignation est entière.

Le 19 novembre dernier, le journaliste et chroniqueur du quotidien *Le Devoir*, Jean-Claude Leclerc, posait la question suivante : « (...) Mais, dans les crimes d'argent, qui vont du vol de banque jusqu'au vol des banquiers, et du petit prêt usuraire au grand pillage du trésor public, on se pose rarement la question : mais à quoi donc sert tout cet argent sale ? »

Il y a plusieurs réponses à cette question, mais il y en a une assez évidente : l'establishment et le pouvoir. Regardez donc qui sont les personnes et les groupes qui sont impliqués (et les noms de tous les autres qui seront dévoilés) : ces individus conditionnent, avec le pouvoir politique et économique, notre quotidien.

Le tout au privé

Depuis les années 80, certains nous farcissent le corps et l'esprit d'un discours plaidant pour la « nécessité » de déréglementer, de privatiser, de retirer des contrôles, bref, de tout donner au secteur privé.

Les arguments avancés glorifiaient l'accumulation des profits à tout prix et vantaient «l'intelligence » de certains politiciens et d'entrepreneurs. C'est au cours de cette période que certains se sont inventés des «héros » de la réussite, des personnages comme Tony Accurso, un entrepreneur qui doit essentiellement son succès aux investissements du Fonds de solidarité, à la complaisance des gouvernements et... à nos impôts! Ses entreprises ont aussi été refinancées jusqu'à l'année dernière par la FIPOE—FTQ.

Mais qui dans ce système sont les plus grandes victimes? Nous croyons que ce sont les travailleuses et les travailleurs de la construction, avec leur double condition d'ouvrier et de citoyen.

Malgré toute l'indignation provoquée jusqu'à maintenant par les révélations des travaux de la commission Charbonneau, nous n'avons pas fini d'en apprendre! La commission n'a levé le voile que sur une infime partie de la gangrène qui ronge l'industrie de la construction et de la pyramide de la corruption qui y est érigée depuis plusieurs décennies. Le faisceau de lumière qui est projetée sur une partie des travaux publics dans le secteur du génie civil et de la voirie ne doit pas laisser dans l'ombre l'ensemble du secteur institutionnel et commercial. Ce dernier est dominé par un groupe restreint d'entreprises qui gèrent des projets d'envergure. Il y règne là aussi la « religion » du plus bas soumissionnaire, une politique qui encourage une chaîne de soustraitance à outrance. Cette dernière finit, à son tour, par faire du travail au noir une pratique « normale » qui fait perdre aux travailleurs leurs droits et à l'État des milliards de dollars par année! Des sommes qui seraient très utiles au financement des services publics, comme la santé et l'éducation.

À suivre... ■

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Des représentants syndicaux en prévention, ça en prend partout!

Par Jean-Pierre Larche

ur l'immense chantier du méga-hôpital McGill (CUSM), à Montréal, cinq personnes ont été nommées par les syndicats pour agir à titre de représentants syndicaux à la prévention. Ceux-ci sont payés par l'employeur, mais ils ne lui sont pas redevables: leur seule et unique fonction est de veiller en tout temps au strict respect des lois et des règlements relatifs à la santé et à la sécurité du travail et notamment à l'application des normes de prévention. En novembre 2012, pas moins de 1700 travailleuses et travailleurs œuvraient toujours sur ce chantier : les représentants syndicaux à la prévention y font en moyenne plus d'une quinzaine d'interventions, chaque jour, afin de rendre le chantier plus sécuritaire.

Pour le responsable de la santé et de la sécurité du travail à la CSN-Construction, Bertrand Gauthier, cette façon de faire a fait ses preuves et devrait être généralisée à tous les chantiers d'une certaine importance : « Ce que la loi prévoit actuellement, c'est seulement une obligation pour les employeurs, sur les très grands chantiers, de nommer des agents de prévention. Mais ceux-ci sont totalement à leur solde. Nous devons négocier à la pièce, chantier par chantier, afin d'avoir des agents complètement indépendants des employeurs. Sur quelques chantiers, nous avons réussi à le faire, mais pas partout et, surtout, les critères diffèrent d'un chantier à l'autre. »

Règle générale, ces ententes particulières prévoient la nomination de représentants syndicaux à la prévention en fonction du nombre de travailleurs sur le chantier. La CSN-Construction réclame depuis longtemps que les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité du travail s'appliquent à l'industrie de la construction. Il faudrait qu'il y ait automatiquement un représentant dès que le chantier de grande importance emploie entre 1 et 199 travailleurs et qu'on nomme un représentant supplémentaire pour chaque tranche de 100 travailleurs de plus, jusqu'à concurrence de cing. « Ce qui est majeur aussi, poursuit Bertrand Gauthier, c'est que ces représentants soit stables, qu'ils restent, autant que possible, pour la durée du chantier, afin de mieux assurer les suivis. »

La CSN-Construction travaille à différents niveaux pour amener ce changement, qu'il s'agisse de discussions sur la mise à jour de la Loi sur la santé et la sécurité ou encore des pourparlers à venir sur le renouvellement des conventions collectives.

Un travail d'équipe

Sur le terrain, les responsables de la prévention nommés par les syndicats forment entre eux une véritable équipe qui travaille de concert avec les agents de sécurité de l'entreprise, puisque ces derniers demeurent

ALAIN CHAGNON

les seuls autorisés à exiger formellement des changements.

Serge Dionne remplit ce mandat syndical pour la CSN-Construction au chantier McGill après avoir suivi une formation avancée en santé et en sécurité du travail, offerte par la CSN: « Y'a pas de couleurs de casques en ce qui nous concerne. Nous sommes cinq représentants venant de syndicats différents, mais notre engagement est exclusivement d'assurer une surveillance en santé et en sécurité du travail. Nous nous séparons le chantier non pas en fonction de nos membres, mais en fonction des blocs en activité; nous nous partageons toutes les informations afin de pouvoir faire le suivi. Je trouve ce travail très valorisant. Une nouvelle mentalité est en train de s'installer sur le chantier : les gars comprennent de plus en plus que nous ne sommes pas là pour les écœurer dans leur travail. » Pour la CSN-Construction, ce type de prévention concrète doit se généraliser : c'est une des clés pour diminuer le triste bilan de l'industrie, quant aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, qui a vu 52 décès consécutifs au travail sur les chantiers et plus de 7000 accidents du travail et de maladies professionnelles l'an dernier.

Outils pneumatiques L'ASP entreprend une étude

Syndicats et employeurs ont donné leur aval à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP) pour mener une étude sur les outils pneumatiques, en particulier les cloueuses et les risques que comporte leur utilisation prolongée, qu'il s'agisse du poids de l'outil, des vibrations qu'il produit, des risques pour les yeux ou le système auditif, etc. Ces travaux permettront de mieux documenter la question, d'améliorer les formations de l'ASP ou encore de faire de meilleurs choix quand vient le temps d'acquérir de tels outils. Ne soyez donc pas étonné si vous voyez prochainement des chercheurs s'intéresser de près aux outils sur votre chantier!



PERFECTIONNEMENT ET RECYCLAGE

Des droits à faire respecter

Par Pierre Brassard, vice-président de la CSN-Construction

titre de responsable de la formation professionnelle au comité exécutif, je représente la CSN–Construction au sein de différents comités de la Commission de la construction du Québec ainsi qu'aux comités de gestion du Centre de formation professionnelle et aux sous-comités de métiers et occupations de l'industrie.

Tous ces comités ont été formés pour bien comprendre les besoins des travailleuses, des travailleurs et de l'industrie.

La formation professionnelle et le perfectionnement—recyclage constituent un long parcours sinueux et bourré d'embûches pour les salarié-es: toutes les organisations autour de la table n'ont pas les mêmes intérêts. Avec le temps, nous avons constaté que plusieurs travailleuses et travailleurs étaient exclus de certaines formations qui, soit dit en passant, devraient être accessibles à toute l'industrie. C'est pourquoi nous étions d'accord pour qu'un organisme neutre

prenne en charge le fonds de formation. C'est maintenant le cas. Nous continuons d'y défendre vos intérêts.

Cours 2012-2013

Cette année, vous ne recevrez pas de version papier de la liste des cours offerts dans votre métier, occupation et occupation spécialisée. Vous pouvez consulter et imprimer la liste des activités de perfectionnement offertes pour 2012-2013 en consultant le site de la CCQ ou celui de la CSN—Construction. Pour vous inscrire, vous pouvez le faire avec les services en ligne de la CCQ ou par téléphone au 1 888 902-2222.

Les incitatifs financiers

Plusieurs mesures existent pour vous soutenir financièrement lorsque vous suivez des activités de formation. Vous trouverez tous les détails concernant ces mesures sur le site de la CCQ.

Le perfectionnement et Emploi-Québec

Si vous recevez des prestations d'assuranceemploi, vous pouvez suivre une formation tout en continuant de toucher vos indemnités. Il y a des modalités. Vous devez notamment informer votre agent d'assurance-emploi de votre intention de suivre une activité de perfectionnement au moins 10 jours ouvrables avant le début de votre activité de formation. Pour connaître l'emplacement de votre centre local d'emploi (CLE), visitez le site d'Emploi-Québec. Vous pouvez également contacter votre bureau syndical pour plus de détails.

Obligation de formation pour les apprentis entrés par pénurie de main-d'œuvre

L'obligation de formation touche les apprentis non diplômés qui ont obtenu leur certificat de compétence par pénurie de main-d'œuvre (ouverture du bassin). Selon le règlement, pour obtenir votre renouvellement de certificat, vous devez :

- Avoir travaillé dans l'industrie au cours des 14 mois précédant le renouvellement de votre certificat:
- Avoir suivi, chaque année, au moins une activité offerte dans la formation initiale pour votre métier. Cette ou ces formations doivent totaliser un minimum de 30 heures durant la période de validité de votre certificat de compétence.

Obligation de formation pour les manœuvres entrés par pénurie de main-d'œuvre

Si vous détenez un certificat d'occupation et que vous êtes entré par pénurie (ouverture du bassin), pour le renouvellement de votre certificat, vous devez:

- Avoir travaillé dans l'industrie au cours des 14 mois précédant le renouvellement de votre certificat:
- Suivre avec succès le cours de connaissance générale de l'industrie de la construction (CCGIC) qui comporte les deux activités suivantes:
 - Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction (15 heures);
 - 2. Au moins une activité de perfectionnement d'une durée minimale de 45 heures offerte exclusivement aux titulaires d'un certificat de compétence occupation.

Recherche

Qui sommes-nous?

Nos services

Futurs travailleurs Membres Cours en santé-sécurité Publications

Nous joindre



Restez en contact

Inscrivez-vous à l'infolettre de la CSN Construction pour en savoir plus sur notre syndicat et milieu de travail.

Courriel



Prochains événements

- 09:00

12 nov 2012 Congrès CSN-

Construction

3 oct 2012 18:00

Assemblée générale- St-

Jovite

2 oct 2012 -18:00

Assemblée générale-

Sainte-Agathe-des-Monts

- 19:00

25 sep 2012 Assemblée générale-

Granby

24 sep 2012

Assemblée générale-

Saint-Jean-sur-Richelieu

Voir tous les événements



25 octobre 2012

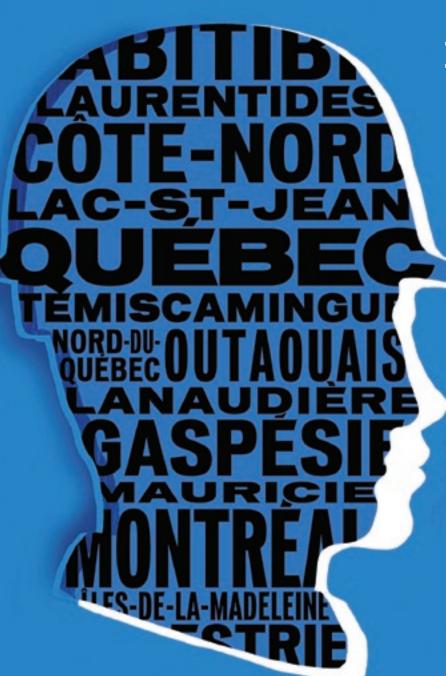
Programme d'accès à l'égalité des femmes: la CCQ consultera

À surveiller en janvier, le site Internet de la CSN-Construction

fait peau neuve!

Pour les nouvelles syndicales, et tout savoir sur l'industrie de la construction, les chantiers, les événements, cliquez sur

www.csnconstruction.qc.ca



À votre service partout au Québec

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 1 800 463-1312

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

1 800 463-2762

CÔTE-NORD

1 855 888-7152

ESTRIE

1 800 463-3629

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

418 986-3353

LANAUDIÈRE

1 855 759-6083

LAURENTIDES

1 855 759-6083

MAURICIE-BOIS-FRANCS

1 800 667-7572

MONTÉRÉGIE

1 855 261-0109

MONTRÉAL

514 598-2421

OUTAOUAIS

1 877 643 8723

1 011 043 0123

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

1 800 363-6331

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1 800 561-9824

www.csnconstruction.qc.ca
www.facebook.com/csnconstruction
Pour vous rendre disponible à l'emploi,
un seul numéro de téléphone partout au Québec:
1 888 598-2044

LE BÂTISSEUR

Publié par la CSN-Construction Décembre 2012

Production

Service des communications de la CSN

Rédaction

Pierre Brassard, Roger Deslauriers, Louis-Serge Houle, Ariane Jacob, Jean-Pierre Larche et Aldo Miguel Paolinelli

Photographies

Normand Blouin, Alain Chagnon, Michel Giroux, Jean-François Lemire, Ryan Remiorz (PC) et CSN-Construction

Conception graphique Philippe Brochard

Illustration Alain Reno

Impression et distribution

Service des communications-CSN

Tirage

20 000 exemplaires P.P. 40064900



2100, boulevard De Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2K 4S1

Téléphone

514 598-2044

Courriel

sec-fede@csnconstruction.qc.ca